



*Office de Tourisme
Castries – Via Domitia*

GUIDE DE L'ADHERENT PARTICULIER 2012 A L'OFFICE DE TOURISME DE CASTRIES – VIA DOMITIA

Office de Tourisme de Castries - Via Domitia
25, rue Sainte Catherine 34160 CASTRIES
Téléphone : 04 99 74 01 77
E-mail : ot.castries@free.fr - www.ot-castries.fr

Votre interlocuteur : Catherine MASSON, directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal
E-mail : direction.otcastries@free.fr

PRESENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ET DE SES MISSIONS

L'Office de Tourisme est une association Loi 1901, créée en 1997 composée de 22 membres élus et socioprofessionnels et 80 adhérents professionnels et particuliers. Véritable vitrine du territoire, il assure, auprès des clientèles (touristes, excursionnistes, population locale), l'accueil, l'information et la promotion touristiques de ses villes partenaires : Castries, Beaulieu, Jacou, Montaud, Restinclières, Saint-Géniès-des-Mourgues, Sussargues et Saint-Drézéry. Il contribue également à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Son territoire fait partie de la destination touristique départementale « Montpellier - Petite Camargue ». L'Office de Tourisme travaille en relation avec la commission Tourisme de Montpellier Agglomération ainsi qu'avec l'Agence de Développement Touristique Hérault Tourisme en particulier pour la promotion touristique de l'offre territoriale et plus globalement pour celle du département de l'Hérault.

Son fonctionnement

L'équipe de l'OT se compose d'une responsable salariée, employée à temps plein et chargée de diriger la structure. Toute l'année des bénévoles se relaient pour les missions d'accueil, d'information et d'animation de loisirs. En saison touristique, un technicien du tourisme est embauché pour renforcer l'équipe d'accueil et l'exercice d'autres missions.

Ses missions

- ✓ L'accueil, l'information et la mise à disposition de brochures touristiques, programme des manifestations et animations locales, listes d'hébergements, restauration, prestataires de loisirs, commerces et services...
- ✓ L'édition d'un guide découverte (refonte complète en 2011) et autres supports de communication ;
- ✓ L'animation du site Internet présentant l'offre touristique et les partenaires professionnels (en cours de refonte) ;
- ✓ La vente de produits boutique : topo-guides, fiches balades, ouvrages historiques, reproductions de dessins...
- ✓ Autres services : accès internet gratuit, billetteries spectacles temporaires ;
- ✓ La communication, la promotion touristique et les relations avec les médias ;
- ✓ La participation à des actions de promotion touristique et événementiels ;
- ✓ L'animation et la coordination des acteurs touristiques locaux : Relations avec les professionnels locaux (hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, sites et monuments, producteurs locaux, artisans d'art, commerces et services...) pour la valorisation et la promotion de leurs activités ;
- ✓ L'organisation et la gestion d'animation touristiques et de loisirs : Visites guidées thématiques à Castries et dans les communes partenaires, visites guidées exclusives du parc du château de Castries (convention avec la Région Languedoc-Roussillon), les visites étant assurées par une guide interprète régionale trilingue (français, anglais, allemand) et autres ambassadeurs bénévoles locaux, passionnés d'histoire et de patrimoine ; Participation à la mise en valeur du patrimoine local et à la création d'itinéraires de découverte patrimoniaux et historiques et, de sentiers de randonnée ; Conception d'outils propres à la découverte touristique du territoire (Parcours patrimonial, sentier de l'aqueduc...)...
- ✓ L'observation touristique...

L'ADHESION PARTICULIER 2012

L'ADHESION N'EST PAS OBLIGATOIRE

Vous êtes un particulier et vous souhaitez soutenir l'économie touristique ainsi que le fonctionnement de l'Office de Tourisme. Devenez membre de l'Office de Tourisme de Castries – Via Domitia – Association Loi 1901 !

L'acquiescement de la cotisation de base permet de devenir membre de l'association et donc de participer, de délibérer et de voter lors des Assemblées Générales convoquées par l'Office de Tourisme. En fonction des règles statutaires, le cotisant a la possibilité de :

- Se rendre éligible, le cas échéant, au sein du Conseil d'Administration (organe décisionnel de l'association) ;
- Désigner les membres du Conseil d'Administration ;
- Approuver les rapports d'activités, les projets et bilans financiers de l'OT ;
- Intégrer d'éventuelles commissions de réflexion.

L'adhésion couvre une année civile (de janvier à décembre). Elle est effective à réception du règlement. La cotisation de base ne donne lieu à aucune contrepartie économique pour l'adhérent.

Le paiement de la cotisation de base annuelle entraîne l'adhésion à l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements. N'hésitez pas à nous contacter pendant nos horaires d'ouverture ou sur le site Internet.

Merci de votre soutien et à bientôt !

BULLETIN D'ADHESION PARTICULIER 2012

Nom et prénom du particulier :

Adresse complète :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable : Fax :

E- mail :

Montant de l'adhésion annuelle 2012 : 10 € / personne

TOTAL A REGLER

=.....€ TTC

Le règlement peut se faire (cocher votre mode de règlement)

- en espèces
- par chèque libellé à l'ordre de l'Office de Tourisme de Castries